

# BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 MAI 2024 18 H 30

Note de Synthèse Conformément à l'article L.2121-12 alinéa 1<sup>er</sup> du Code Général des Collectivités Territoriales

Ce dossier contient 5 feuillets.

# Sommaire

| NUMÉRO | INTITULÉ   | RAPPORTEUR         | PAGE |
|--------|--|--------------------|------|
| 1      | Modification tableau des emplois - création poste ménage LPL + modification cadre d'emploi du poste n°19 | Béatrice DE VECCHI | 1    |
|        | ODJ_Bureau_23.05.2024  |                    | 3    |
|        | DispositifISCG   |                    | 4    |
|        | ODJ_Projet ODJ Conseil   |                    | 8    |

## Bureau Communautaire du 23 mai 2024

# Rapporteur : Béatrice DE VECCHI

MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS - CRÉATION POSTE MÉNAGE LPL + MODIFICATION CADRE D'EMPLOI DU POSTE N°19

Il est demandé la création d'un poste d'agent d'entretien au multi accueil Les p'tits loups et RPE, Pôle enfance Pont d'Ain. Actuellement l'entretien des locaux du mutli-accueil est assuré par un membre de l'équipe éducative qui change chaque jour et qui s'occupe aussi de la préparation des repas. L'entretien du RPE est assuré par l'entreprise prestataire Sonialys.

Avant l'organisation actuelle, un agent polyvalent faisait uniquement le ménage et les repas sur un poste de 35 heures hebdomadaire. Cet agent est parti suite à une rupture conventionnelle et le poste a été transformé en poste auprès des enfants, la directrice de l'époque ayant fait le choix de répartir les tâches d'entretien des locaux et des repas sur l'ensemble du personnel. Cette solution a fonctionné pendant un temps mais elle trouve aujourd'hui ses limites :

- Beaucoup de tâches faites par les professionnelles auprès des enfants ce qui diminue le taux d'encadrement quotidien,
- La directrice doit régulièrement remplacer sur le terrain, alors que son rôle doit être administratif afin de gérer le multi-accueil. Les remplacements doivent être exceptionnels et non pas réguliers,
- Les horaires de l'agent qui est de repas et ménage sont de 8h30 à 16h30 de ce fait il y a toujours du monde dans les salles à nettoyer ce qui pose des problèmes quotidiens,
- Certaines tâches ne sont pas faites actuellement par manque de temps : exemple toile d'araignée sur le digicode, le hall n'est fait que 2 fois par semaine (en hiver ce n'est pas assez).

Afin que le ménage soit à nouveau réalisé par un agent dédié, il est demandé la création d'un poste de 13h hebdomadaire : 10h pour le multi-accueil (soit 2h/jour de 17h30 à 19h30) et 3h hebdo pour le RPE.

La structure bénéficie actuellement de 9 ETP, cette création la ferait passer à 9.37 ETP ce qui la rapproche du niveau des 2 autres EAJE à savoir 9.21 pour Fabulette et 9.46 pour Frimousse hors poste cuisine 0.9 ETP à dispatcher sur les 3 EAJE.

De plus, dans le cadre de la promotion interne 2024, notre agent responsable des déchèteries a pu bénéficier d'un avancement au grade d'agent de maitrise, afin de pouvoir le nommer sur ce grade, il convient d'ouvrir le poste au cadre d'emploi des agents de maitrise.

Enfin, il convient de supprimer les 3 anciens postes d'agents de déchèteries qui étaient à temps non complet (28.54h/hebdo) et qui ont été remplacés depuis le 01/01/2024 par des postes à temps complet. Le CST a donné un avis favorable à ces suppressions lors de la séance du 09/02/2024.

L'assemblée est invitée à approuver la création, la modification et la suppression de poste indiquées ci-dessous à compter du 01/06/2024 :



- Création d'un poste d'agent d'entretien au multi-accueil Les P'tits Loups : poste sur le grade d'adjoint technique à 13h hebdomadaire (10h pour le multi-accueil et 3h pour le RPE)
- > Modification du poste n°19 : Ouverture du poste au cadre d'emploi des agents de maitrise en plus de technicien et adjoints technique.
- > Suppression des postes à TNC agents de déchèteries : postes n°20, 21 et 22.





Jujurieux, le jeudi 16 mai 2024

A Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau Communautaire

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous convier au Bureau Communautaire qui se tiendra :

Le jeudi 23 mai 2024, à 18h30 Salle de réunion de la CCRAPC - 2ème étage de l'Hôtel de Ville 01640 JUJURIEUX

## Et dont l'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ ORGANOM : réflexions autour des questions d'élimination et de traitement des déchets et projet de chaufferie, en présence du Président M. Yves CRISTIN et du directeur Florent MONTET
- ✓ Présentation par Dominique GABASIO de son travail sur les personnes âgées du territoire
- ✓ Arrêt du financement par l'Etat des TAP (ateliers mis en place dans le cadre des semaines de 4 jours et demi) et du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- ✓ CLECT : information sur le remplacement des représentants de Challe et Pont d'Ain

## I. <u>Décisions à prendre par le Bureau Communautaire dans le cadre de sa délégation</u>:

#### 1. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Béatrice DE VECCHI

**Point 1** - Modification tableau des emplois - création poste ménage Les P'tits Loups + modification cadre d'emploi du poste n°19

#### II. Questions diverses:

- Départ de Delphine MARTIN
- Convention des Intercommunalités du 17 et 18 octobre 2024
- Accord diffusion des coordonnées des élus
- Dispositif ISCG

## III. Projet d'ordre du jour du Conseil Communautaire du 30 mai 2024 :

L'ordre du jour a été envoyé en pièce complémentaire.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de recevoir, mes chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président Thierry DUPUIS









Liberté Égalité Fraternité

Bourg-en-Bresse, le

- 3 MAI 2024

LA PRÉFÈTE

Mesdames et Messieurs les Présidents,

L'action des intervenants sociaux en commissariats et unités de gendarmerie (ISCG) permet de prendre en charge des publics en situation de détresse sociale (problèmes familiaux et conjugaux, agressions sexuelles, maltraitance, difficultés éducatives, précarité, etc.) dont l'accompagnement social ne relève pas de la compétence des forces de l'ordre.

Ce dispositif s'est fortement développé dans notre département. Le rôle des intervenants sociaux est primordial auprès des victimes, des mis en cause et de toutes les personnes se présentant en commissariat ou en gendarmerie.

Vous avez été destinataires d'un courrier le 6 mars dernier vous informant des nouvelles modalités de financement du dispositif à compter de l'année 2024. Pour garantir le fonctionnement du dispositif en 2024 et dans les prochaines années, il convient d'étendre le collège des financeurs qui rassemble d'ores et déjà l'État, la CAF et cinq établissements publics de coopération intercommunale.

Aussi, vous avez été invités à une réunion d'échanges avec l'ensemble des partenaires et financeurs le vendredi 19 avril. Le Conseil départemental a confirmé son intention de contribuer au financement du dispositif sous réserve de l'engagement des EPCI.

Si plusieurs EPCI ont d'ores et déjà pu confirmer le maintien du financement alloué, d'autres ont fait part de leur souhait d'engager leurs territoires dans la démarche. Le scénario financier tripartite suivant a été retenu à l'issue de la réunion :

Coût annuel du dispositif ISCG - 4 ETP : 225 000 €

- → Part financement État : 75 000 €
- → Part financement Conseil départemental de l'Ain : 75 000 €
- → Part Caisse allocations familiales et EPCI : 75 000 € dont 20 000 € alloués par la CAF de l'Ain. Soit une part EPCI évaluée à 55 000 €.

Vous trouverez en annexe de ce courrier une proposition de clé de répartition financière entre l'ensemble des EPCI du département.

Pièces jointes : cahier des charges ISCG / projet de convention-cadre



Afin de garantir la pérennité du dispositif, je vous propose la signature d'une convention-cadre triennale entre la préfecture, les forces de sécurité intérieure, le Conseil départemental, la Justice, la caisse des allocations familiales et les EPCI financeurs. Le projet de convention proposée en pièce jointe définit la coordination du dispositif sur le département entre les partenaires financeurs, les partenaires utilisateurs et les porteurs de projets. Il précise les conditions dans lesquelles l'association choisie met à la disposition de la police ou de la gendarmerie un intervenant social, et rappelle les missions de l'intervenant social. Enfin, la convention a vocation à instaurer un pilotage de l'action, offrir une stabilité en termes de conduite budgétaire, d'homogénéité du dispositif sur les territoires et définir un mode d'évaluation partagé qui conditionnera le renouvellement du mandat.

Je vous prie bien vouloir faire retour de votre engagement sur la boite mail <u>pref-cabinet-prefet@ain.gouv.fr</u>, d'ici le 15 mai 2024. Mes services se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Bin convialement a Van La préfète,

Chantal MAUCHET



## DESTINATAIRES:

Madames et Messieurs les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale

# COPIE:

Monsieur le président du Conseil départemental



ANNEXE

# Clé de répartition de financement du dispositif ISCG par les EPCI dans l'Ain

Un taux d'effort par habitant est calculé à hauteur de <u>0,10 cents/habitants.</u>

|  | Population municipale légale 2020 en vigueur au 1er janvier 2023 | Montant de subvention alloué au dispositif ISCG |
|--|--|---|
| Communauté d'agglomération du<br>Bassin de Bourg-en-Bresse | 133 942 hab.   | 13 000,00 €                                     |
| Communauté d'agglomération du<br>Haut-Bugey                | 63 216 hab.  | 6 300,00 €                                      |
| Communauté d'Agglomération du Pays<br>de Gex               | 100 314 hab.   | 10 000,00 €                                     |
| Communauté de Communes de la<br>Dombes                     | 39 632hab.   | 3 900,00 €                                      |
| Communauté de Communes de la<br>Plaine de l'Ain            | 79 824 hab   | 7 900,00 €                                      |
| Communauté de Communes de Miribel<br>et du Plateau         | 24 619 hab.  | 2 400,00 €                                      |
| Communauté de Communes de la<br>Côtière à Montluel         | 24 864 hab   | 2 400,00 €                                      |
| Communauté de Commune de la<br>Veyle                       | 23 096 hab.  | 2 300,00 €                                      |
| Communauté de Communes Terre<br>Valserhône                 | 21 964 hab   | 2 100,00 €                                      |
| Communauté de Communes Bresse et<br>Saône                  | 25 513 hab   | 2 500,00 €                                      |
| Communauté de Communes Val de<br>Saône                     | 20 805 hab.  | 2 000,00 €                                      |
| Communauté de Communes Rives de<br>l'Ain-Pays du Cerdon    | 14 664 hab.  | 1 400,00 €                                      |
| Communauté de Communes Dombes<br>Saône Vallée              | 39 725 hab   | 3 900,00 €                                      |
| Communauté de Communes Bugey Sud                           | 34 106 hab   | 3 400,00 €                                      |





Jujurieux, le jeudi 23 mai 2024

A Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Communautaire

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous convier au Conseil Communautaire qui se tiendra:

Le jeudi 30 mai 2024, à 18h30 A la salle des fêtes de Mérignat

## Et dont l'ordre du jour sera le suivant :

- Vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance,
- Validation du compte-rendu du Conseil du 28 mars 2024,
- Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations.
- Présentation du projet des repas dans les crèches.
- Retour sur la journée du 25 mai 2024.

# INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Rapporteur: Thierry DUPUIS

Point 1 - Augmentation du capital de la SPL ALEC

Point 2 - Désignation d'un délégué suppléant à la CLE

## FINANCES-FISCALITE

Point 3 - Approbation du Règlement Budgétaire et Financier

Point 4 - DM n°1 Budget Principal

Point 5 - Fonds de concours voirie 2022

Point 6 - Fongibilité des crédits pour le budget Principal

Point 7 - Subvention du Budget Principal au Budget Annexe ZA Niveau 2

Point 8 - Vote des tarifs du camp été 2024

Rapporteur: Christian BATAILLY

Point 9 - Augmentation de la taxe de séjour





## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Béatrice DE VECCHI

**Point 10** - Actualisation du tarif des vacations centre de loisirs à compter du 01/07/2024

Point 11 - Actualisation du taux de rémunération des enseignants à compter du 01/09/2024

Point 12 - Modification des bénéficiaires du RIFSEEP

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur: Thierry DUPUIS

Point 13 - Inventaire des ZAE : validation des modalités de consultation

**Point 14** - Validation du compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2023 - Ecosphère Innovation

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur: Anne BOLLACHE

Point 15 - Candidature à l'appel à projet "PLAN DE PAYSAGE" 2024

## HABITAT-LOGEMENT

**Point 16 -** Mission d'accompagnement du service public de la rénovation de l'habitat – « Mon Accompagnateur Renov »

### **MOBILITE**

Rapporteur: Christian BATAILLY

Point 17 - Modification des circuits de randonnée inscrits au PDIPR

## **QUESTIONS DIVERSES**

Comptant sur votre présence, Je vous prie de recevoir, mes chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

> Le Président Thierry DUPUIS



